

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 5 octobre 2021, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil  
Audrey Charest  
Sylvain Proulx  
Michel Moreau  
Mathieu Lavigne  
Absent : Claude Lachance

Assistance : 3

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'août 2021.
4. Piste cyclable suivi des travaux et demande de modification du règlement.
5. Suivi travaux terrain de baseball.
6. Conformité des traverses- sentier de motoneiges.
7. Suivis en urbanisme.
8. Prêt de fosses septiques.
9. Programmation de la taxe d'accise.
10. Divers :
  - 1) Service incendie.
  - 2) Dosquet tout horizon.
  - 3) Maison des Jeunes : fonds d'accessibilité.
  - 4) Salle multifonctionnelle : climatisation et entretien.
  - 5) Élections.
  - 6) Halloween.
  - 7) Mobilier et configuration des bureaux.
  - 8) Programme de soutien au loyer (PSL).
11. Période de questions.
12. Fin de la séance.

21-10-9193

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

REPORTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021.**

21-10-9194

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2021.**

Les journaux des déboursés numéro 962 au montant de 64 286,93\$, le numéro 963 au montant de 2 954,18\$, le numéro 964 au montant de 13 073,13\$, le numéro 965 au montant de 743,61\$, le numéro 966 au montant de 9 157,27\$, le numéro 967 au montant de 8 117,24\$ et le journal des salaires au montant de 22 263,45\$ pour le mois d'AOÛT 2021 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Lavigne, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 106 453,08\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 août 2021 soit et est déposée.

Adoptée

21-10-9195

**PARC RÉGIONAL LINÉAIRE: DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT 307-2020 : RÈGLEMENT SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE.**

ATTENDU QUE le règlement 307-2020 adopté par la MRC de Lotbinière établi cet article :

**ARTICLE 12 — ANIMAUX ARTICLE 12.1— CONTRÔLE ET SURVEILLANCE**

Il est interdit à toute personne de se trouver dans les limites du Parc régional linéaire, en présence de tout animal domestique;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du règlement, ce dernier a suscité des mécontentements;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Dosquet et Saint-Agapit désirent que l'article 12 soit revu afin de permettre que les chiens soient permis sous conditions que ces derniers soient munis d'une laisse d'une longueur maximale d'un mètre et qu'ils soient dans l'obligation de marcher dans l'accotement de la piste cyclable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE transmettre une demande de modification du règlement 307-2020 à la MRC de Lotbinière afin de permettre la présence des chiens munis d'une laisse d'un maximum d'un mètre et qu'ils soient dans l'obligation de marcher dans l'accotement de la piste cyclable.

Adoptée

**21-10-9196**

**TRAVAUX TERRAIN DE BASEBALL.**

ATTENDU QUE le comité du terrain de baseball a proposé des modifications afin de procéder à la réfection du terrain actuel, dont un remplacement du gravier par du sable, une piste d'avertissement et un nivellement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet procède à l'achat de matériel de remplissage pour un montant approximatif de 10 846,39\$ avant taxes auprès de Savaria matériaux paysagers ltée.

Adoptée

**21-10-9197**

**CONFORMITÉ DES TRAVERSES, CLUB LYSTANIA.**

ATTENDU QUE le Club Lystania a déposé le trajet des traverses de motoneiges prévues sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet atteste la conformité des traverses de motoneige déposées par le Club Lystania.

Adoptée

**21-10-9198**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES PRÊTS DE FOSSES SEPTIQUES.**

ATTENDU QU'un montant maximal de 380 676,00\$ peut être emprunté en vertu du règlement d'emprunt 2019-442 dont un premier financement de 178 500,00\$ a été conclu en 2020;

ATTENDU QU'un montant de 202 176,00\$ est disponible pour financement, ce qui compléterait le programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'aller en appel d'offres pour un financement de 202 176,00\$ venant compléter le règlement d'emprunt 2019-442 au montant maximal de 380 676,00\$.

Adoptée

**21-10-9199**

**DEMANDE DE PRÊT DE FOSSES SEPTIQUES.**

ATTENDU QU'une demande d'accès au Programme de réhabilitation à l'environnement de la Municipalité est conforme à sa réglementation;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été attribué à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner les versements effectués par la directrice générale, des montants admissibles au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'ils ont été demandés, soit :

Total 2019	192 394.34\$
Total 2020	89 149.43\$
Dossier 2021-01	8 117.24\$
Total 2021	46 131.51\$
Total à jour	327 675.28\$

**21-10-9200**

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023.**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

**21-10-9201**

**SERVICE INCENDIE.**

ATTENDU QUE le service incendie a un besoin au niveau des équipements;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser un achat d'une valeur de 2 196.60\$ avant taxes auprès de Boivin et Gauvin, afin de se doter de boyaux (8), un adaptateur, des gants et des pièces de réparation pour les boyaux.

Adoptée

**21-10-9202**

**DOSQUET TOUT HORIZON.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE nommer Monsieur Mathieu Lavigne et Monsieur Sylvain Proulx, afin de siéger sur le comité de Dosquet tout Horizon, comme représentants du conseil municipal.

Adoptée

**21-10-9203**

**SALLE MULTIFONCTIONNELLE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser l'achat de thermopompes d'une valeur de 18 995,00\$ avant taxes auprès de Ictec Climatisation Inc, le tout payable au moyen du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Service incendie. (Démission et achat) Rés. 21-10-9201
- 2) Dosquet tout horizon. Rés. 21-10-9202
- 3) Maison des Jeunes : fonds d'accessibilité.
- 4) Salle multifonctionnelle : climatisation et entretien. Rés. 21-10-9203
- 6) Élections.
- 6) Halloween.
- 7) Mobilier et configuration de bureaux.
- 8) Programme de soutien au loyer (PSL). Reporté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**21-10-9204**

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h44.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale